



DÉCLINAISONS des MESURES SANITAIRES pour le SPORT à partir du 9 Août 2021

APPLICATION de ces MESURES au sein du FCL

I - LE PASS SANITAIRE:

Tous les adhérents doivent présenter, soit:

- 1 - **Schéma vaccinal complet** (code QR sur papier ou smartphone (attestation des deux vaccinations))
- 2 - **un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures.**
- 3 - un certificat de rétablissement de la COVID 19 si vous avez été atteint par le virus.

2 - LE CONTRÔLE :

Il est fait par le responsable de chaque section ou l'organisateur de l'activité qui désignera des personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass Sanitaire (1)

Un relevé des contrôles indiquant jours et horaires des contrôles effectués sera fait (voir doc 1).

L'adhérent présentant un schéma vaccinal complet la première fois qu'il se présente à une activité ne sera plus contrôlé aux séances suivantes mais seulement noté sur la feuille de présence.

3 - PORT DU MASQUE :

S'il n'est pas obligatoire, par décision préfectorale, pour les adhérents qui ont accédé avec le Pass Sanitaire, il est fortement conseillé de le porter en dehors de la pratique des activités en intérieur.

4 - PRATIQUANTS LOISIRS et COMPETITION

- Pas de limitation de participants

A - Les MINEURS:

Jusqu'au 30/09/21 : **Exemption de PASS SANITAIRE** quel que soit le lieu de pratique.

Pas de limitation de participants.

Toutes les pratiques sont autorisées.

B - Les MAJEURS: **Obligation de PASS SANITAIRE** quel que soit le lieu de pratique.

Pas de limitation de participants.

Toutes les pratiques sont autorisées.

5 - SPORT SCOLAIRE et FORMATION PROFESSIONNELLE

MINEURS et MAJEURS: EXEMPTION du PASS SANITAIRE quel que soit le lieu de pratique.

Toutes les pratiques sont autorisées.

6 - BÉNÉVOLES et SALARIÉS

MINEURS et MAJEURS: EXEMPTION du PASS Sanitaire jusqu'au 30 août 2021, puis application au-delà.

7 - SPECTATEURS

En extérieur PASS Sanitaire obligatoire dès la 1ère personne et respect des gestes barrières.

Assis : 100% de la capacité de l'enceinte sauf arrêté préfectoral

Debout: Equipement intérieur, distanciation physique d'un mètre.

8 - VESTIAIRES COLLECTIFS

OUVERTS

9 - RESTAURATION et BUVETTE

Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.

(1) Téléchargement de l'application : *TousAntiCovid Verif* Version 1.7.1 sur votre smartphone (existe pour IOS et ANDROID). Vos données sont protégées car le logiciel est conforme à la réglementation qui garantit la protection de vos données. Cette application a été développée par www.ingroupe.com sous la supervision du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Secrétariat d'Etat chargé du Numérique.

